

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

23 septembre 2016

Etaient présents : Mmes OZENDA et SULTANA. Mrs CENATIEMPO, VERTAURE, BRAILLY, GUILLE et ESPIG.

Procurations : Mr VALENTIN à Mme OZENDA

Mme DHOYE à Mr CENATIEMPO

Mme CAVAGNA à Mr VERTAURE.

Excusés : Mr MERIC, Mme MEYER, M. BASTIDE

Secrétaire de séance : Mr BRAILLY.

Début de séance à 18h37.

1- Approbation PV séance du 22 juin 2016 :

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2016 dont chaque conseiller municipal a été destinataire. A l'unanimité le procès-verbal du 22 juin 2016 est approuvé.

2- Ouverture de crédits sur le budget principal :

Afin d'amortir les montants versés au SMEG en 2015, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à l'ouverture de crédits suivante sur le budget principal 2016 :

6811 (D)	Dotations aux amortissements	+ 9.000,00 €
2804181 (R)	Amortissement des immobilisations	+ 9.000,00 €

A l'unanimité, l'ouverture de crédits proposée est votée.

3- Virements de crédits budget assainissement :

Les prévisions budgétaires du chapitre 21 étant dépassées, Monsieur le Maire explique la nécessité de faire le virement de crédits suivant sur le budget assainissement 2016 :

	Prévisions	Réalisations	Virement de crédits
21532 Immobilisations corporelles réseaux	0,00 €	1.836,99 €	+ 1.837,00 €
020 Dépenses imprévues d'investissement	12.964,00 €	0,00 €	- 1.837,00 €

A l'unanimité, le virement de crédits sur le budget assainissement est approuvé.

4- Bail de location du logement au-dessus de l'ancien bar :

Monsieur le Maire informe que les travaux de rénovation du logement au-dessus de l'ancien bar sont à présent terminés et qu'il est donc possible de le mettre en location (vocation sociale). L'annonce a été affichée en Mairie depuis plusieurs mois, seule une demande est parvenue. Les élus discutent sur les différents points du bail et se mettent d'accord sur les conditions de location suivantes :

Durée du bail : 1 an renouvelable par tacite reconduction

Nom du locataire : Mme Isabelle CARTAGENA

Montant du loyer mensuel : 450 €

Date de paiement : par chèque remis en Mairie le 1^{er} du mois

Conditions de location : caution non exigée

Evaluation des charges : électricité : compteur indépendant

Eau : répartition 50% / 50% entre salle du bas et logement

Ordures ménagères : étalement sur l'année en plus du loyer

5- Renouvellement du bail de location de la parcelle ZE n° 401 :

Mr le Maire précise que la demande est formulée par Mr Yves DANIS car le bail est expiré depuis le 11 juillet 2016.

Il propose de fixer :	les dates de location	du 12 juillet 2016 au 11 juillet 2019
	La durée	3 ans
	Le prix	(tarif bail précédent 26 €/an)

Mr BRAILLY rappelle la ligne de conduite fixée pour les tarifs de location des parcelles : le loyer annuel doit couvrir au minimum le montant de la taxe foncière sur le non bâti.

Pour la parcelle ZE 401 le conseil fixe le tarif de location comme suit : montant de la taxe foncière sur le non bâti de ne pouvant être inférieur à 26 €/an. Ce montant est ré-évaluable chaque année.

A l'unanimité le bail de location de la parcelle ZE 401 est renouvelé comme indiqué ci-dessus.

6- SICTOMU : rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2015 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce rapport a été reçu en Mairie.

7- SCAM : rapport annuel du délégataire du service d'assainissement collectif 2015 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce rapport a été reçu en Mairie.

8- Aménagement des colonnes de tri à la Sabatière :

Mr le Maire informe qu'un courrier de pétition en date du 27 août a été envoyé en Mairie au sujet des saletés laissées au pied des colonnes. Il donne lecture de ce courrier qui a recueilli une quarantaine de signatures. Il informe que Mr PITTIN (représentant) et plusieurs signataires ont été reçus. Depuis, les élus réfléchissent aux mesures qui pourraient être prises pour arrêter cette situation détestable.

Mr GUILLE fait remarquer que l'état des colonnes au chemin des Claux est aussi déplorable. Mr BRAILLY rajoute qu'en période estivale le problème est aggravé, et qu'il est difficile de trouver des lieux d'implantation pour les colonnes de tri.

Les solutions envisageables sont :

Confection d'une dalle en béton, enclos en bois pour éviter l'éparpillement des papiers, passage des employés communaux tous les jours pour effectuer un nettoyage si nécessaire. Il est également possible de demander au SICTOMU de fournir des colonnes en meilleur état.

Rencontrer le SICTOMU à ce sujet et leur demander les jours et heures de passage pour vider les colonnes.

Augmenter fortement les contraventions : 60 € actuellement. Proposition : 150 € la première infraction et 300 € en cas de récidive.

Mr VERTAURE propose de faire un point sur la situation dans quelques mois.

Après discussion, les conseillers conviennent de prendre des mesures qui seront révisables en fonction de leur efficacité.

A l'unanimité il est donc décidé :

- de rencontrer le SICTOMU
- d'engager des mesures d'aménagement du site : dalle, entourage des colonnes par le moyen le plus approprié, procéder à l'information et à l'avertissement des usagers,
- de revaloriser le montant des contraventions pour dépôt d'ordures sur la voie publique : 150 € pour la 1^o infraction et 300 € si récidive.

9- Informations diverses :

● Monsieur CENATIEMPO informe que la demande de subvention « Amendes de police » pour les travaux de «Sécurisation cheminement piéton par aménagement d'un trottoir » a été accordée.

Montant du projet 48.938,74 € HT soit 58.726,48 € TTC

Subvention : 14.257,50 €

A charge de la commune : 44.468,98 €

L'Unité Territoriale de Bagnols sur Cèze sera contactée pour finaliser l'opération et peut-être obtenir une co-maîtrise d'ouvrage du projet.

- Projet ONF : décision à prendre lors d'un prochain conseil
- Règlement de mise à disposition de la salle du bar : dossier à travailler. Monsieur le Maire en profite pour adresser les remerciements de la commune à tous les bénévoles. L'inauguration aura lieu le 1^{er} octobre lors de l'assemblée générale de l'association « Tous ensemble ».

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19h33.